



Communiqué de presse sur la campagne de sensibilisation «pique-de-tique.ch» / 30 mai 2022

Forte hausse des cas de FSME: il est donc d'autant plus important de se protéger contre les piqûres de tiques

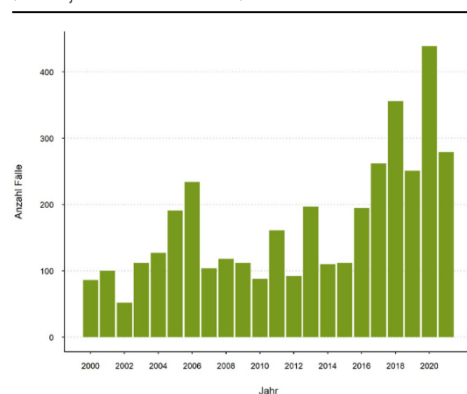
Le printemps a fait son retour depuis quelques jours et les températures douces attirent les gens dans la nature. En outre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) annonce que les cas de FSME enregistrés depuis 2016 augmentent continuellement.ⁱ Il est donc d'autant plus important de se protéger contre les piqûres de tiques. La campagne de sensibilisation «pique-de-tique.ch», portée par Pfizer et VERFORA, entame sa sixième année et sensibilise une fois de plus le public aux maladies pouvant être transmises par les tiques. Cette campagne est soutenue par la Ligue suisse des personnes atteintes de maladies à tiques, Medgate, SWICA, pharmaSuisse et l'AVKZ.

La saison des tiques bat déjà son plein, ce qui augmente également le risque d'être piqué par une tique. Il est donc important d'informer un large public sur les risques et les possibilités de se protéger.

Hausse des cas de FSME déclarés depuis 2016

En Suisse, les tiques peuvent transmettre diverses maladies à l'homme. Les deux plus importantes sont la borréliose de Lyme et la méningo-encéphalite à tiques (FSME).ⁱⁱ Ces dernières années, depuis 2016, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) enregistre une augmentation significative des cas de méningo-encéphalite à tiques (FSME) déclarés. Des valeurs record ont ainsi été enregistrées en **2018** avec **376 cas**, en **2020** avec **454 cas** et en **2021** avec **285 cas**. Auparavant, de 2005 à 2016, les chiffres en Suisse variaient de 100 à 250 cas de FSME par an.^{i,ii,iii}

FSME-Fallzahlen kumuliert ab Jahresbeginn, 2000–2021
(Stand jeweils Ende Oktober)



Source de l'illustration: Illustration des cas de FSME, issue du Bulletin de l'OFSP 46/2021.ⁱ

Werner Tischhauser, vice-président de la Ligue suisse des personnes atteintes de maladies à tiques (LMT) ajoute: «Cette hausse des cas de FSME n'a rien d'étonnant. Dans l'application «Tique», j'ai également constaté une augmentation des déclarations de piqûres de tiques. En 2020 également, de nombreuses tiques y ont été signalées. Les chiffres inférieurs des cas de FSME notifiés à l'OFSP en 2021 sont dus à un temps estival froid et humide qui a plus souvent contraint la population à rester chez elle que durant l'année record 2020.»

Les causes de la hausse continue sont variées. D'une part, les habitats potentiels des tiques s'étendent en raison du changement climatique.ⁱⁱ D'autre part, un temps chaud et ensoleillé peut inciter les gens à se rendre davantage dans la nature et à s'exposer ainsi au risque d'être piqués par une tique.^{iv,v}

Toute la Suisse est considérée comme région à risque de FSME

En outre, W. Tischhauser explique: «Les tiques se cachent dans la végétation où nous, les hommes, pratiquons du sport ou nous reposons dans la nature, p. ex. sur notre parcours de jogging préféré, lors d'un pique-nique dans une clairière, dans le sous-bois lors d'une promenade avec notre chien ou même lors de travaux dans le jardin.» Toute la Suisse est considérée comme région à risque de FSME, les tiques pouvant être trouvées jusqu'à une altitude de 2000 m.ⁱⁱ Il est donc d'autant plus important de se protéger contre les tiques.



Se protéger contre les tiques

Des mesures préventives telles que des vêtements longs et fermant bien, des chaussures fermées ainsi qu'un répulsif anti-tiques réduisent le risque de piqûre de tiques et ainsi le risque d'infection.ⁱⁱ En outre, l'OFSP recommande la vaccination contre la FSME à tous les adultes (en général à partir de l'âge de 6 ans) qui résident ou séjournent temporairement dans une zone à risque (tous les cantons à l'exception de Genève et du Tessin).ⁱⁱ Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose de Lyme.^{vi}

Des supports variés dans la zone de téléchargement du site Internet

Sur le site Internet de la campagne www.piqure-de-tique.ch, les personnes intéressées trouveront des informations complètes sur les tiques, les moyens de protection contre les piqûres de tiques et les risques liés aux maladies transmises par les tiques. La rubrique «Téléchargements» propose également des supports en libre accès et sans licence: images, illustrations ou informations sur les tiques et les moyens de se protéger de leurs piqûres. Les médias en particulier sont autorisés à utiliser les contenus en citant les sources.

Le site Internet, et en particulier la rubrique «Téléchargements», sont enrichis en continu. Il vaut donc la peine de consulter régulièrement la page: www.piqure-de-tique.ch/telechargements.

Ensemble pour la protection contre les piqûres de tiques

La prévention est l'affaire de tous. Outre la sensibilisation de la population suisse, la coopération entre les partenaires qui poursuivent le même objectif est également décisive. La campagne de sensibilisation lancée en 2017 est soutenue publiquement par des organisations renommées telles que la Ligue suisse des personnes atteintes de maladies à tiques, Medgate, SWICA, pharmaSuisse et l'AVKZ.

Coordonnées de l'expert pour les demandes des médias:

Ligue suisse des personnes atteintes de maladies à tiques
Werner Tischhauser
Secrétariat
3000 Berne
info@zeckenliga.ch

Contact pour les questions sur la campagne de sensibilisation:

Noemi Oesch
zecken-stich@farner.ch

Fiche signalétique: Werner Tischhauser

En sa qualité de vice-président de la Ligue suisse des personnes atteintes de maladies à tiques, Werner Tischhauser attire régulièrement l'attention sur la protection contre les piqûres de tiques. Ayant participé au développement de l'application «Tique», il sait où l'on trouve les tiques en Suisse et connaît les zones sensibles. Par ailleurs, il part régulièrement lui-même à la recherche des tiques.

Remarque concernant le droit de la presse

Les informations sont destinées exclusivement aux spécialistes des médias. Pfizer AG attire expressément l'attention sur les dispositions du droit sur les produits thérapeutiques relatives à la publicité (art. 31 et 32 de la Loi sur les produits thérapeutiques [LPTH; RS 812.21] ainsi que sur l'Ordonnance sur la publicité pour les médicaments [OPuM; RS 812.212.5]), en particulier sur l'interdiction de la publicité destinée au public pour des médicaments vendus sur ordonnance.

ⁱ OFSP. 2021: [Bulletin OFSP 46/2021](#) (consulté le 14.04.2022).

ⁱⁱ OFSP. 2022: [Méningo-encéphalite à tiques \(FSME\)](#) (consulté le 14.04.2022).

ⁱⁱⁱ OFSP. 2022: [Chiffres Maladies infectieuses](#) (consulté le 14.04.2022).

^{iv} OFEV. 2022: [Enquête menée dans le cadre du monitoring socioculturel des forêts \(WaMos 3\)](#) (consulté le 14.04.2022).

^v WSL. 2020: [Le confinement imposé par le coronavirus a modifié les habitudes de sorties en forêt de la population suisse](#) (consulté le 14.04.2022).

^{vi} OFSP. 2022: [Borréliose / Maladie de Lyme](#) (consulté le 14.04.2022).